

Compte rendu CA du 5 mai 2025

- Présents : Bernard Michaud (président) Marc Mangin, David Derozier (vice- présidents responsables du stand de la Vernière), Marie Christine Guillot (secrétaire), Annie Contour (trésorière), Julien Verger (secrétaire adjoint), Bernadette Frantschi (responsable du site web), Sylvain Lair, Jean Bernard Arnaud, Bertrand Dhersin, Eric Marien, Bernard Symzak.
- Excusés : Jacques Langlois, Marc Lemignon, Philippe Grain, Fabrice Cloix, Arlette Le Saux, Johannes Spoor, Sébastien Cimetière.
- Abst : Georges Escalhao

Ouverture du CA par le président à 18h30.

Résultats sportifs :

Début des compétitions au 50 m : championnats de la Nièvre
Nicolas Gouveia bat son record personnel avec 607,3 et termine 1er en senior 1
Tony Graillet est 1er minime avec 549,8
Louis Bonnet surclassé en junior termine 2e avec 547,6
Armand Denaire 3e avec 532 et Cesaire Nouvel 4e avec 520,4

Sélections de 6 enfants de l'école de tir aux championnats de France 10 m des écoles de tir :

Minime Tony Graillet en 3x20 et en précision.

Benjamins : Félicie Rubio, Auguste Kovachiche et Dorian Soupault

Poussins : Timéo Dumont et Eliot Cyrille

Bilan des travaux :

Pour le stand des 10 m : deux cibles électroniques ont été installées, un vestiaire est commandé et un coffre a été installé afin de sécuriser les carabines pour un montant de 12000 €.

Acquisitions de vêtements aux couleurs du club, de kakémonos pour 4099 €

Pour Le stand de la Vernière :

Clôture payée en partie par la gendarmerie pour 1000€, 327 € à notre charge.

Terrassement, apport de gravillons et de géotextile 550 €

Achat d'un container 1800 €, d'une porte et d'une fenêtre ainsi que d'une porte d'entrée au stand pour 1677 €

Acquisition d'électroménager : 1 réfrigérateur, une plancha, une cafetière 708 €

Barnum de 3m50 sur 4 m de tables et de chaises pour 1217 €

Matériaux pour l'isolation du container et toiture : 3097 €

Un total de 23875 € a été investi.

Reste 3824 € pour réaliser :

l'installation électrique : prévoir 2000 € reste à charge de la mairie 3116 €,

l'abonnement à l'EDF sera pris en charge par la ville.

Travaux restant à réaliser :

Une ou plusieurs dates pour effectuer ces travaux restent à fixer rapidement.

Perçage d'une porte et d'une fenêtre dans le container ; On recherche un responsable qualifié pour se charger de ce travail.

Isolation du container : responsable David Derozier
Installation électrique prise en charge par la mairie
installation du compteur d'eau par la SAUR

Problèmes de sécurité à la Vernière :

Les piles des caméras ayant été dérobées, prévoir le remplacement par des batteries et un chargeur ainsi qu'un abonnement mensuel (240 €) il sera envisagé quand l'installation électrique sera opérationnelle un système complémentaire. Bertrand Dhersin nous met à disposition une caméra de chasse dont il assurera l'installation et le suivi.

Prévision des dons :

la boutique pour tous nous octroie un don de 1400 € pour l'école de tir.
le Crédit agricole nous donne de son côté 250 €
A prévoir sur ces sommes : une bouteille tampon et une lyre ainsi que des adaptateurs aux différentes marques de cartouches afin d'avoir dans le stand de quoi recharger les cartouches des carabines et pistolets de l'école de tir : 1800 €

A prévoir également une révision du compresseur de Jean Claude Nivot qui nous sert actuellement pour le remplissage des cartouches (prix inconnu pour l'instant).

Il est demandé un état des lieux des besoins de l'école de tir.

Evénements à venir :

Le 24 mai : PSC1. Responsable Marc Mangin.

Il est prévu 8 participants. Le repas de midi est laissé à la charge des participants.
Un problème de tarif est soulevé par Marc Mangin qui dispose actuellement de deux tarifs différents 65 € ou 68 € HT. Ce stage aura lieu à la caserne des pompiers.
Bernard Michaud propose de contacter directement l'infirmière responsable du stage.

Le 25 mai : challenge de l'école de tir. responsable : Marie Christine Guillot

Il est décidé à la majorité que le club ne demandera pas d'engagement aux enfants pour participer.

Julien Verger fournira 50 crêpes nature au prix coutant de 15 €.

Deux crêpières seront mises à disposition par Annie et Marie Christine afin de réchauffer et garnir les crêpes à la demande. Des mamans des élèves sont volontaires à ce poste ainsi qu'à la buvette.

Un système de tickets de couleur sera disponible à la caisse tenue par Annie.

Le comptage des points se fera par le logiciel Targetscan et sera assuré par Marie Christine Guillot et Jean Pierre Brami.

Les crêpes seront vendues 3 €, les boissons au verre seront vendues 1,50 € et le café 1 €.

Annie se charge d'approvisionner en gobelets, assiettes en cartons serviettes, Nutella, confiture et sucre.

La salle de boxe est réservée pour l'occasion et Bernard demandera les tables et chaises au comité des fêtes.

Le challenge aura lieu de 13 à 17 h environ.

Le samedi 28 juin. Challenge adulte à La Vernière : responsables Marc Mangin et Bertrand Dhersin.

L'organisation sera copiée sur celui de l'année dernière.

Tir aux 10m, 25m et 50m, de 10h à 15h.

Ouvert aux licenciés et invités pour le tir à condition d'une inscription avant le 14 juin (permet la vérification au fichier FINIADA).

L'inscription est payante selon les mêmes modalités que l'an passé : 10 balles une cible : 6€

15 balles 1 cible (3 distances) : 9€

Quelques éléments restent à préciser : nature et tarif du repas, lots à trouver...

Penser à inviter les responsables de la boutique pour tous.

Définition d'une date pour le renouvellement des licences:

la date du 6 septembre est adoptée à la majorité. Cette journée aura lieu au gymnase ce qui permet la visite du stand 10m et éventuellement un essai pour les nouveaux adhérents. Horaires de 9h à 12h et de 14h à 17h. Il faudra demander l'accès à la salle de boxe.

Remboursement des frais

inhérents à l'accompagnement aux compétitions (hébergements pour Jacques Langlois et Marc Lemignon, frais d'essence pour Marie Christine) Bernard sera sur place durant la durée des championnats et ne demande aucune dédommagement, il déclare lui-même ses frais afin d'obtenir une déduction fiscale. Marc Mangin fait de même pour ses déplacements à la Vernière

Clôture de la séance à 21h20.

Le président



La secrétaire

